

ROYAUME DE BELGIQUE

BREVET D'INVENTION



SPF ECONOMIE, P.M.E.,

CLASSES MOYENNES & ENERGIE

NUMERO DE PUBLICATION : 1015540A3

NUMERO DE DEPOT : 2003/0321

Classif. Internat. : A47H

Date de délivrance le : 07 Juin 2005

Le Ministre de l'Economie,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 26 Mai 2003 à 14H40 à l'Office de la Propriété Intellectuelle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : S.A. ATELIERS GUILLAUME VANROY WERKHUIZEN N.V. "en abrégé "ROY PRODUCTS"
avenue de la Verrerie 17-23B, B-1190 BRUXELLES(BELGIQUE)

représenté(e)(s) par : CLAEYS Pierre, GEVERS & VANDER HAEGHEN, Holidaystraat 5, - B 1831 DIEGEM.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : ORGANE DE PINCAGE DE RAIL.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).
Pour expédition certifiée conforme

DRISQUE S.
Conseiller a.i.

Bruxelles, le 07 Juin 2005
PAR DELEGATION SPECIALE :

S. DRISQUE
Conseiller a.i.

“Organe de pinçage de rail”

La présente invention est relative à un organe de pinçage de rail, en particulier de rail à rideaux.

On connaît des rails à rideaux qui sont fixés au plafond ou
5 dans des embrasures de fenêtre, par exemple à l'aide de cornières. Ces rails à rideaux présentent fréquemment des problèmes de montage, car ils doivent être fixés dans des emplacements difficilement accessibles. Par ailleurs, ils doivent supporter le poids important des rideaux.

La présente invention a pour but de prévoir un organe de
10 pinçage de rail qui permette une fixation simple et aisée du rail à l'emplacement souhaité, tout en résistant aux forces développées par le poids des rideaux.

Pour résoudre ce problème, on a prévu, suivant l'invention un organe de pinçage de rail, en particulier de rail à rideaux,
15 comprenant :

- deux éléments de pinçage qui, en position de pinçage, sont capables de serrer entre eux une partie du rail susdit, un premier de ces éléments étant agencé de manière fixe sur l'organe de pinçage et un deuxième de ces éléments étant supporté sur lui de manière à pouvoir
20 coulisser dans un premier sens vers la position de pinçage et dans un deuxième sens opposé au premier, et
- des moyens de rappel du deuxième élément de pinçage qui développent une force de rappel élastique, laquelle agit sur le deuxième élément de pinçage dans le premier sens susdit et à
25 l'encontre de laquelle il doit être déplacé dans le deuxième sens susdit

pour permettre une introduction du rail entre les deux éléments de pinçage précités, ainsi que

- des moyens de fixation de l'organe de pinçage sur un support.

La fixation du rail dans l'organe de pinçage se fait par un simple
5 déplacement d'un élément de pinçage à l'encontre de la force de rappel
des moyens de rappel, et un pinçage du rail grâce à la force de rappel
susdite, lorsque le rail a été introduit entre les deux éléments de pinçage.
Avantageusement, l'introduction du rail entre les éléments de pinçage se
fait à l'aide du rail lui-même qui sert d'outil de déplacement du deuxième
10 élément de pinçage. Par ce déplacement suivi d'un pinçage, il existe une
certaine tolérance entre les positions respectives des organes de
pinçage nécessaires à la fixation du rail et le rail lui-même, ce qui facilite
énormément le montage.

Suivant une forme de réalisation avantageuse de
15 l'invention, les moyens de fixation de l'organe de pinçage sur un support
présentent une première position de fixation, dans laquelle l'organe de
pinçage est fixé au support, et le deuxième élément de pinçage est libre
de coulisser, et une deuxième position de fixation, dans laquelle l'organe
de pinçage est fixé au support et le deuxième élément de pinçage est
20 incapable de coulisser. Dans la première position de fixation des moyens
de fixation, il est ainsi possible d'introduire et de pincer le rail dans
l'organe de pinçage, tandis que, dans leur deuxième position de fixation,
l'organe de pinçage est serré sur le support et le deuxième élément de
coulissement ne peut plus bouger.

25 Suivant une forme de réalisation préférée de l'invention, le
deuxième élément de pinçage présente, à titre de moyens de rappel,
deux languettes élastiques qui font saillie en oblique du côté du
deuxième élément de pinçage qui est situé à l'opposé du premier
élément de pinçage, en étant dirigées l'une vers l'autre, et qui sont en
30 appui sur une paroi dudit logement, de façon à pouvoir être écrasées
contre ladite paroi quand le rail est introduit entre les deux éléments de

pinçage. De préférence, le deuxième élément de pinçage est réalisé en une matière élastiquement flexible. Il est évident que les moyens de rappel pourraient, à l'inverse, être agencés de manière à faire saillie d'une paroi du logement et à s'appuyer sur le deuxième élément de

5 pinçage.

Suivant une autre forme de réalisation avantageuse de la présente invention, le logement et le deuxième élément de pinçage présentent des moyens de retenue du deuxième élément de pinçage dans le logement, de manière à permettre son coulissement susdit et

10 éventuellement un décollement limité du deuxième élément de pinçage par rapport au logement.

Suivant encore une autre forme de réalisation de l'invention, les moyens de retenue comprennent des fentes allongées dans des parois latérales du logement et des ergots latéraux qui font saillie du deuxième élément de pinçage au travers desdites fentes allongées, de manière à pouvoir y coulisser pendant le coulissement du

15 deuxième élément de pinçage. De préférence, les ergots latéraux ont une taille inférieure à la largeur de la fente, ce qui permet un pivotement du deuxième élément de pinçage dans le logement, et donc un

20 décollement de celui-ci pendant l'introduction du rail.

D'autres formes de réalisation de l'invention sont indiquées dans les revendications annexées.

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-dessous, avec référence aux dessins annexés.

25

La figure 1 représente une vue en perspective du dessous d'un organe de pinçage suivant l'invention.

Les figures 2 et 3 représentent une vue latérale et une vue en plan du dessous d'un organe de pinçage suivant l'invention, avec

30 illustration en traits mixtes de l'élément de pinçage coulissant en position de repos.

Les figures 4 et 5 représentent une vue latérale et une vue en plan du dessous de l'élément de pinçage coulissant de l'organe de pinçage des figures 2 et 3.

Les figures 6 et 7 représentent deux positions successives du rail dans l'organe de pinçage suivant l'invention, pendant son pinçage.

Sur les différents dessins, les éléments identiques ou analogues sont désignés par les mêmes références.

Ainsi qu'il ressort des figures 1 à 5 qui illustrent un exemple de réalisation d'organe de pinçage 1 suivant l'invention, celui-ci comprend deux éléments de pinçage 2 et 3, qui en position de pinçage sont capables de serrer entre eux une partie d'un rail à rideau 4 (voir figure 7).

Dans l'organe représenté, l'organe de pinçage 1 a une forme de plaquette allongée 5 dont une extrémité a une forme de crochet 6 qui sert de premier élément de pinçage et dont l'extrémité opposée forme un logement 7 dans lequel peut coulisser le deuxième élément de pinçage 3.

Dans l'exemple de réalisation représenté, pour permettre un pinçage efficace, le crochet 6 est replié vers l'arrière en oblique et l'élément de pinçage coulissant 3 présente une face avant 8 qui s'étend vers le haut en oblique, de façon que leur écartement d en position de repos ou de pinçage soit inférieure à la largeur de la partie de rail à pincer. Celle-ci, en position de pinçage, est ainsi avantageusement logée de manière ferme entre les deux éléments de pinçage (v. figure 7).

Selon l'exemple de réalisation illustré, le logement 7 présente une forme de glissière qui est constituée d'un fond formé par la surface supérieure de la plaquette 5, de deux parois latérales 9 et 10 parallèles et d'une paroi arrière 11.

Dans l'exemple de réalisation illustré, l'élément de pinçage coulissant 3 présente des faces latérales 12 et 13 et une face supérieure 14 qui coopèrent avec le fond du logement et ses parois latérales 9 et 10

pour permettre un coulisement de l'élément de pinçage 3 (il faut souligner que, dans les figures 1 à 5, l'organe de pinçage est vu du dessous et donc la face supérieure 14 se trouve au bas de la figure 4).

5 A son extrémité arrière, l'élément coulissant 3, tel que représenté, porte lui-même des moyens de rappel qui développent une force de rappel élastique. A cet effet il est pourvu à son extrémité arrière de deux languettes élastiques 15 et 16 qui font saillie en oblique en étant dirigées l'une vers l'autre. En position de repos (v. figure 1), l'extrémité libre de ces languettes 15 et 16 est en appui sur la paroi arrière 11 et, par leur force élastique, celles-ci repoussent l'élément de pinçage coulissant 3 à l'écart de cette paroi arrière 11.

Pour maintenir l'élément de pinçage coulissant 3 dans le logement 7, sans qu'il ne tombe au dehors, des moyens de retenue sont prévus qui, dans l'exemple de réalisation illustré, consistent en des fentes allongées 18 et 19 dans les parois latérales 9 et 10 du logement 7, ainsi qu'en des ergots 20 et 21 faisant saillie des flancs latéraux de l'élément de pinçage coulissant 3, de manière à passer au moins partiellement à travers lesdites fentes 18 et 19 et à pouvoir coulisser dans celles-ci pendant le coulisement de l'élément de pinçage 3.

20 Dans l'exemple de réalisation illustré, les moyens de fixation de l'organe de pinçage 1 sur un support, par exemple une cornière 17 (v. figures 6 et 7), sont constitués d'une ouverture allongée 22 qui traverse de part en part l'élément de pinçage coulissant 3, d'un orifice 23 dans la plaquette 5, qui, dans n'importe quelle position de l'élément de pinçage coulissant 3, se trouve en face de l'ouverture allongée 22 et d'un boulon 24 qui peut être ancré dans un trou taraudé 25 de la cornière de support 17.

Dans l'exemple illustré, pour permettre un agencement parfait de l'organe de pinçage sur la cornière de support 17, la plaquette 30 5 présente sur sa face supérieure des rebords longitudinaux 26 qui sont

parallèles et qui présentent entre eux un écartement correspondant à la largeur de la cornière.

Pour mettre en place un organe de pinçage suivant l'invention et un rail à rideau dans cet organe, on procède par exemple
5 de la manière suivante.

On applique tout d'abord sur la cornière 17, un organe de pinçage 1 de manière qu'une branche de la cornière soit partiellement introduite entre les deux rebords longitudinaux 26 de l'organe de pinçage. Puis le boulon 24 est passé à travers l'ouverture allongée 22 et
10 l'orifice 23 et il est partiellement vissé dans le trou taraudé 25 de la cornière, dans une première position de fixation.

Dans cette première position de fixation (v. figure 6), l'élément de pinçage coulissant 3 reste libre de coulisser dans le logement 3. Comme les ergots de retenue 20 et 21 de cet exemple de réalisation ont une taille inférieure à la largeur des fentes allongées 18 et
15 19, l'élément de pinçage 3 peut aussi effectuer un mouvement de pivotement limité vers le bas.

On peut donc dans cette première position de fixation introduire le rail en oblique par-dessous la face avant 8 de l'élément de pinçage coulissant 3 et pousser vers la gauche sur la figure 6 et vers le
20 haut. Cette force, qui agit à l'encontre de la force de rappel des languettes élastiques 15 et 16, écrasent celles-ci contre la paroi arrière 21 du logement 7 et le rail peut alors être encliqueté entre la face avant 8 de l'élément de pinçage coulissant 3 et le crochet 6, dans la position
25 illustrée sur la figure 7.

On peut alors visser complètement le boulon 29 dans le trou 25 de la cornière 17, dans une deuxième position de fixation dans laquelle l'élément de pinçage coulissant 3 ne peut plus coulisser dans le logement 7, ce qui entraîne un blocage définitif du rail.

30 Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus et que

bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre des revendications annexées.

REVENDEICATIONS

1. Organe de pinçage (1) de rail (4), en particulier de rail à rideaux, comprenant :

- 5 – deux éléments de pinçage (2, 3) qui, en position de pinçage, sont capables de serrer entre eux une partie du rail susdit, un premier de ces éléments (2) étant agencé de manière fixe sur l'organe de pinçage (1) et un deuxième de ces éléments (3) étant supporté sur lui de manière à pouvoir coulisser dans un premier sens vers la position de pinçage et dans un deuxième sens opposé au premier, et
- 10 – des moyens de rappel du deuxième élément de pinçage (3) qui développent une force de rappel élastique, laquelle agit sur le deuxième élément de pinçage (3) dans le premier sens susdit et à l'encontre de laquelle il doit être déplacé dans le deuxième sens susdit pour permettre une introduction du rail (4) entre les deux éléments de
- 15 pinçage précités, ainsi que
- des moyens de fixation (22-24) de l'organe de pinçage sur un support (17).

2. Organe de pinçage de rail suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fixation (22-24) de l'organe de pinçage sur un support (17) présentent une première position de fixation, dans laquelle l'organe de pinçage (1) est fixé au support (17), et le

20 deuxième élément de pinçage (3) est libre de coulisser, et une deuxième position de fixation, dans laquelle l'organe de pinçage (1) est fixé au support (17) et le deuxième élément de pinçage (3) est incapable de

25 coulisser.

3. Organe de pinçage suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il comporte une plaquette allongée (5) pourvue à une extrémité d'un repli en forme de crochet (6) formant ledit premier élément de pinçage (2) et à l'extrémité opposée un

30 logement (7) dans lequel le deuxième élément de pinçage (3) peut coulisser.

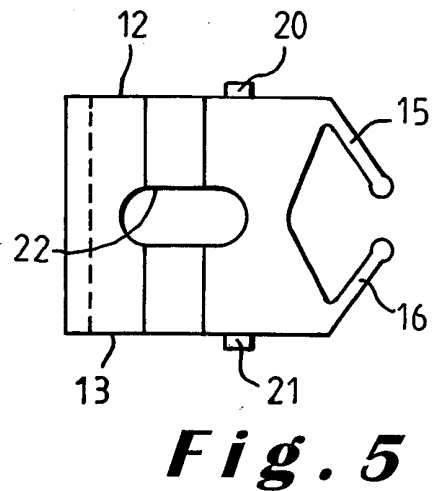
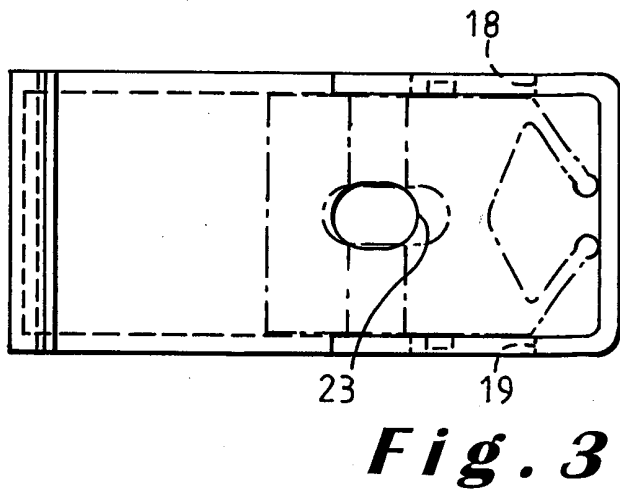
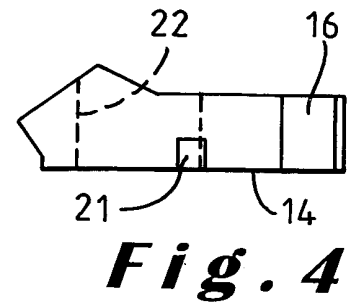
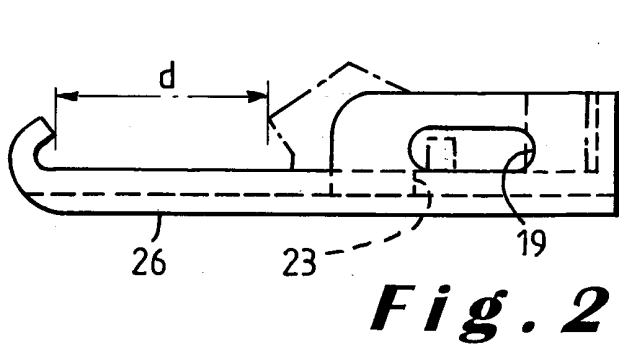
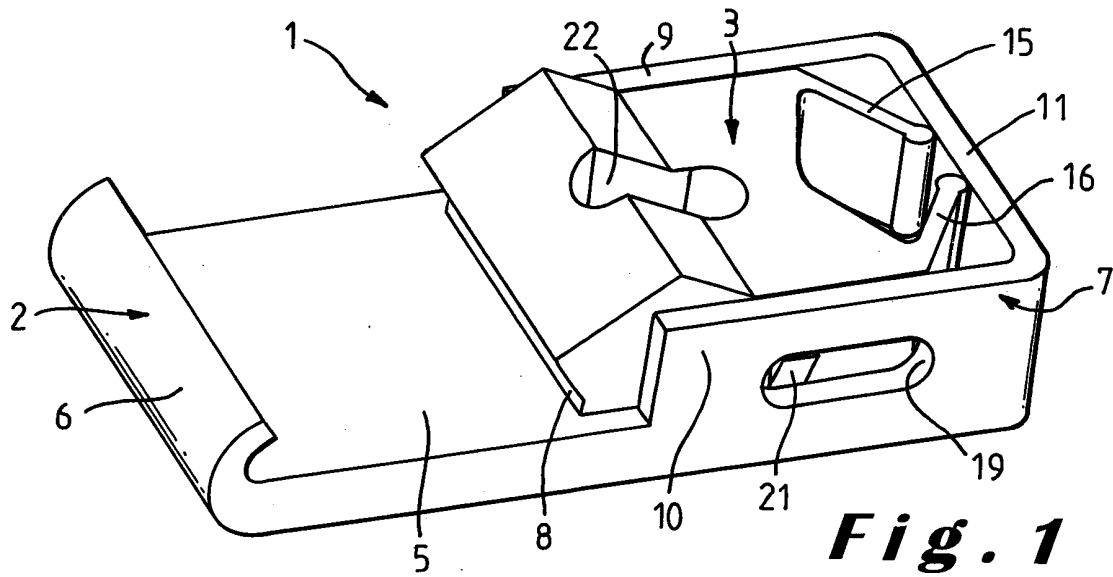
4. Organe de pinçage suivant la revendication 3, caractérisé en ce que le deuxième élément de pinçage (3) présente, à titre de moyens de rappel, deux languettes élastiques (15, 16) qui font saillie en oblique du côté du deuxième élément de pinçage qui est situé à l'opposé du premier élément de pinçage (2), en étant dirigées l'une vers l'autre, et qui sont en appui sur une paroi (11) dudit logement (7), de façon à pouvoir être écrasées contre ladite paroi quand le rail (4) est introduit entre les deux éléments de pinçage (2, 3).

5. Organe de pinçage suivant l'une ou l'autre des revendications 3 et 4, caractérisé en ce que le logement (7) et le deuxième élément de pinçage (3) présentent des moyens de retenue (18-21) du deuxième élément de pinçage (3) dans le logement (7), de manière à permettre son coulissement susdit et éventuellement un décollement limité du deuxième élément de pinçage par rapport au logement.

6. Organe de pinçage suivant la revendication 5, caractérisé en ce que les moyens de retenue comprennent des fentes allongées (18, 19) dans des parois latérales (9, 10) du logement (7) et des ergots latéraux (20, 21) qui font saillie du deuxième élément de pinçage (3) au travers desdites fentes allongées (18, 19), de manière à pouvoir y coulisser pendant le coulissement du deuxième élément de pinçage.

7. Organe de pinçage suivant l'une quelconque des revendications 2 à 6, caractérisé en ce que les moyens de fixation de l'organe de pinçage comportent une ouverture (22) qui traverse de part en part le deuxième élément de pinçage (3), un orifice (23) dans la plaquette (5), cette ouverture et cet orifice étant agencés de façon que, dans n'importe quelle position du deuxième élément de pinçage (3), ils se trouvent l'un en face de l'autre, et un élément de fixation (24) de type vis, boulon ou analogue capable d'être ancré dans un support (17).

8. Organe de pinçage suivant l'une quelconque des revendications 3 à 7, caractérisé en ce que la plaquette allongée (5) présente sur sa face appliquée contre ledit support (17), en position de fixation, des rebords longitudinaux parallèles (26) présentant un écartement égal à une largeur de cornière usuelle, ledit support étant ladite cornière (17).



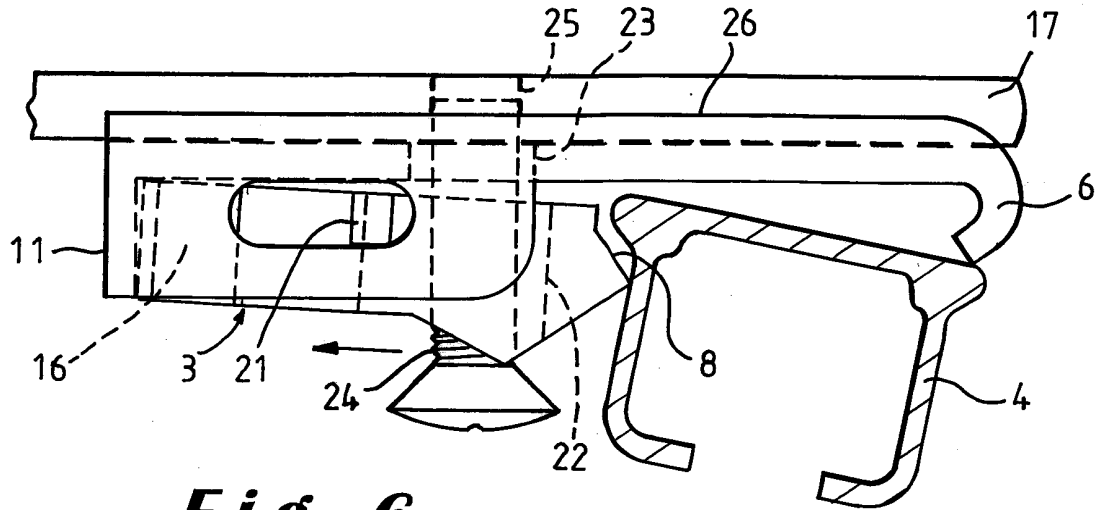


Fig. 6

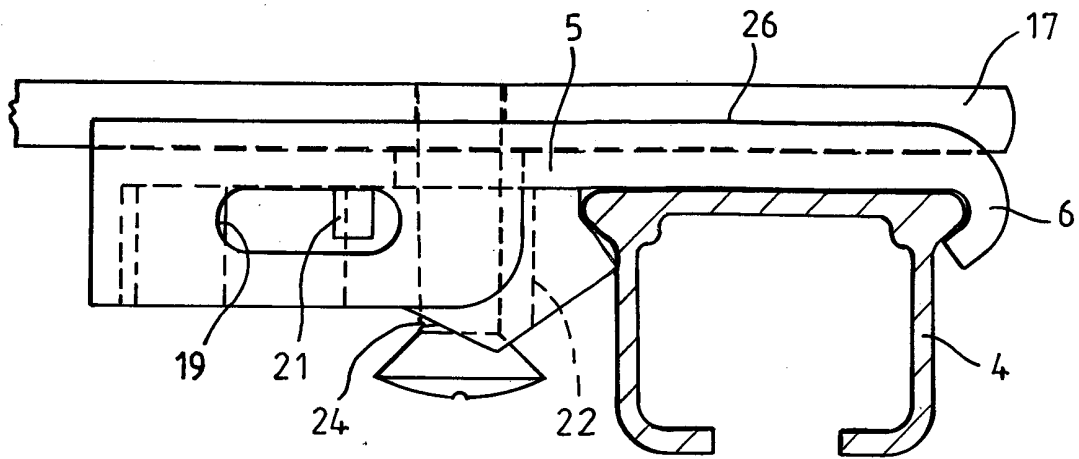


Fig. 7

ABREGE

"Organe de pinçage de rail"

Organe de pinçage (1) de rail comprenant deux éléments de pinçage (2, 3) qui, en position de pinçage, sont capables de serrer entre eux une partie du rail susdit, un premier de ces éléments (2) étant agencé de manière fixe sur l'organe de pinçage et un deuxième de ces éléments (3) étant supporté sur lui de manière à pouvoir coulisser dans un premier sens vers la position de pinçage et dans un deuxième sens opposé au premier, et des moyens de rappel du deuxième élément de pinçage (3) qui développent une force de rappel élastique, laquelle agit sur le deuxième élément de pinçage (3) dans le premier sens et à l'encontre de laquelle il doit être déplacé dans le deuxième sens pour permettre une introduction du rail (4) entre les deux éléments de pinçage.

Figure 1.

TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL ETABLI EN VERTU DE L'ARTICLE 21 § 9 DE LA LOI BELGE SUR LES BREVETS D'INVENTION DU 28 MARS 1984

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE INTERNATIONALE		REFERENCE DU DEPOSANT OU DU MANDATAIRE	
Demande nationale belge n° 2003/0321		OBEB 134.193	
		Date du dépôt 26 mai 2003	
		Date de priorité revendiquée	
Déposant (Nom) SA Ateliers Guillaume Vanroy Werkhuizen NV			
Date de requête de la recherche de type international		Numéro attribué par l'administration chargée de la recherche internationale SN 41123 BE	
I. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE (en cas de plusieurs symboles de la classification, les indiquer tous)			
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB Int.CI.7: A47H1/144			
II. DOMAINES RECHERCHES			
Documentation minimale consultée			
Système de classification		Symboles de la classification	
Int.CI.7:	A47H		
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents font partie des domaines consultés			
III. <input type="checkbox"/> IL A ETE ESTIME QUE CERTAINES REVENDEICATIONS NE POUVAIENT FAIRE L'OBJET D'UNE RECHERCHE (Observations sur la feuille supplémentaire)			
IV. <input type="checkbox"/> ABSENCE D'UNITE DE L'INVENTION ET/OU CONSTATATION RELATIVE A L'ETENDUE DE LA RECHERCHE (Observations sur la feuille supplémentaire)			

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Demande de recherche No

BE 200300321

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE

CIB 7 A47H1/144

Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB

B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE

Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement)

CIB 7 A47H

Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche

Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si réalisable, termes de recherche utilisés)

EPO-Internal

C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie °	Documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
X	NL 1 009 727 C (FOREST GROUP NEDERLAND BV) 25 janvier 2000 (2000-01-25)	1-3,5,7
A	le document en entier -----	4
X	NL 1 017 199 C (FOREST GROUP NEDERLAND BV) 29 juillet 2002 (2002-07-29)	1,2,7
A	le document en entier -----	3,4,8

Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents

Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe

° Catégories spéciales de documents cités:

"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent

"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date

"L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée)

"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens

"P" document publié avant la date de dépôt, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée

"T" document ultérieur publié après la date de dépôt ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention

"X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément

"Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier

"&" document qui fait partie de la même famille de brevets

Date à laquelle la recherche de type international a été effectivement achevée

17 décembre 2003

Date d'expédition du rapport de recherche de type international

Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale

 Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2
 NL - 2280 HV Rijswijk
 Tel. (+31-70) 340-2040, Tx. 31 651 epo nl,
 Fax: (+31-70) 340-3016

Fonctionnaire autorisé

Fordham, A

RAPPORT DE RECHERCHE DE TYPE INTERNATIONAL

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande de recherche n

BE 200300321

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
NL 1009727	C	25-01-2000	NL 1009727 C1 25-01-2000
			AU 759126 B2 03-04-2003
			AU 4109699 A 17-02-2000

NL 1017199	C	29-07-2002	NL 1017199 C2 29-07-2002
